



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement

Question écrite n° 86779

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit commandé par le Gouvernement sur la politique de résorption de l'habitat insalubre outre-mer, les rapporteurs formulent certaines propositions visant à mieux piloter et dynamiser le politique de résorption de l'habitat insalubre. Ils proposent notamment de donner des outils de pilotage au responsable du programme de résorption de l'habitat insalubre pour évaluer la politique de logement conduite dans les DOM et répartir les crédits du programme entre les BOP régionaux en fonction des besoins. M. François Grosdidier demande à M. le ministre de l'outre-mer de lui préciser les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

La politique de résorption de l'habitat insalubre, priorité de l'action de l'État outre-mer, nécessite effectivement, ainsi que l'a souligné la mission d'audit de modernisation réalisée en décembre 2005, une évaluation permanente visant à en mesurer l'efficacité. À ce titre, dans le cadre de la mise en oeuvre des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, chaque préfet, responsable au plan local d'un budget opérationnel de programme, est tenu de suivre et rendre compte des effets de cette politique au travers d'indicateurs opérationnels spécifiques. Sur un plan plus général, la mission d'audit avait suggéré que soit menée une évaluation de l'ensemble de la politique de l'habitat outre-mer. C'est la raison pour laquelle un audit de modernisation a été confié aux inspecteurs généraux responsables de l'audit RHI, afin d'élargir le périmètre de l'évaluation réalisée en décembre dernier aux autres aspects de la politique du logement. Les résultats de cette mission devraient être connus dans les prochains jours.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86779

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2051

Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4526